

# Bull∉tin Mai 2015

#### Mandat de la CASC

- •le respect des droits des personnes qui reçoivent de l'aide de dernier recours, qu'elles aient ou non des contraintes à l'emploi.
- •l'amélioration des communications aux prestataires et l'humanisation des services du MESS.

-----

# POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CASC

Suivez-nous : https:// www.facebook.com/ cascquebec

Visitez: http://coalitioncascquebec.org/

Vous pouvez aussi nous contacter:

Nathalie Rech Organisatrice communautaire Projet Genèse (514)738-2036 poste 402

info@coalitioncascquebec.org

# OBJECTIF EMPLOI: le retour des travaux forcés?

Fin Mars dernier, le programme appelé Objectif emploi a été mentionné dans le dernier budget du Québec. On y mentionnait qu'il sera doté de crédits de 5 millions \$ par année à compter de l'exercice 2016-2017, puis les années suivantes.

Le ministre de la Solidarité sociale, Sam Hamad, responsable du dossier de l'aide sociale, doit préciser les détails de ce programme Objectif emploi au cours des prochains mois. Toutefois, voici quelques informations déjà connues à ce sujet.

- Objectif emploi sera mis en place à partir de janvier 2016.
- Objectif emploi sera un « passage obligé » pour les nouveaux demandeurs de prestations d'aide sociale (les personnes qui font une première demande).
- Cette obligation de participer à ce nouveau programme ne s'appliquerait pas aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.
- Il devrait par exemple apporter une aide à la recherche d'emploi, des formations sur les habiletés sociales ou une formation d'appoint pour le prestataire.
- La participation au programme permettra d'obtenir une aide financière majorée de 130 à 250 \$ par mois, plus des frais (transport, etc.).
- Des pénalités (qui restent à définir) seront prévues pour les personnes qui refuseront de participer au programme.

(voir suite à la page 4)

# PAAS ACTION: des coupures, encore des coupures

L'étude des crédits 2015-2016 en commission parlementaire a permis d'interpeller publiquement le ministre Hamad sur l'avenir du PAAS ACTION. Françoise David, députée de Gouin pour Québec Solidaire, a accepté de porter les préoccupations des groupes communautaires et d'interroger le ministre sur les intentions du MESS à l'égard du programme pour la prochaine année.

Voir l'extrait vidéo (à partir de 3h06):

http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-58577.html

Pour plus d'infos sur les PAAS Action:

Réseau Alternatif et Communautaire des ORganismes en santé mentale de l'île de Montréal <u>www.racorsm.com</u>

# SEMAINE DE LA DIGNITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES du 3 au 9 mai prochains

**Mercredi 6 mai : manifestation à Québec,** organisée par le Front commun des personnes assistées sociales <a href="https://www.facebook.com/events/1553439048255162/">https://www.facebook.com/events/1553439048255162/</a> (infos: 514-987-1989)

Jeudi 7 mai: manif-action à Montréal, organisée par l'OPDS

(infos: 514-527-0700 ou 514-524-6996)

Et des actions locales ... renseignez-vous auprès des groupes de défense des droits de votre région !

# LE MINISTRE SAM HAMAD CONFIRME LES CHANGEMENTS AU RÈGLEMENT SUR L'AIDE SOCIALE PROPOSÉES PAR SON PRÉDÉCESSEUR FRANÇOIS BLAIS

Le 28 janvier dernier, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, dévoilait des modifications réglementaires qui devraient toucher 16 570 personnes (3,7 % de l'ensemble des prestataires). Malgré le changement de ministre, ces modifications demeurent, et le ministre Hamad va même au-delà des propositions du ministre Blais en ce qui concerne la première de ces mesures relatives aux séjours hors Québec.

Voici un résumé de ces nouvelles mesures confirmées à la mi-avril dans la Gazette officielle.

- 1 Rendre non admissible l'adulte qui s'absente du Québec pour 15 jours cumulatifs dans un même mois ou pour plus de 7 jours consécutifs dans un mois de calendrier. Cette mesure entre en vigueur le 1er mai 2015.
- **2** Comptabiliser en totalité les revenus de travail lorsque ceux-ci n'ont pas été déclarés. Actuellement, l'exemption de 200\$ par mois (ou 100\$ pour la Solidarité sociale) de gain de travail permis n'est pas touchée en cas de fausse déclaration. Cette mesure entre en vigueur le 1er <u>juillet</u> 2015.
- 3 Hausser l'exclusion prévue relativement à la valeur nette de la résidence à 142 100 \$ et 203 000 \$ respectivement pour l'aide sociale et la solidarité sociale (les montants actuels sont 90 000 \$ et 130 000 \$ + 1 000 \$ par année d'occupation); ces montants seront indexés chaque année. Le MESS lève du même coup le moratoire en place depuis 2007 qui protégeait les propriétaires prestataires dont la valeur de la résidence avait subi une hausse importante due au boom des évaluations municipales. Près de 3% des prestataires sont propriétaires. Cette mesure entre en vigueur le 1er juillet 2015.
- Fomptabiliser les revenus de location de chambres qui offrent 2 chambres ou plus en location (plutôt que 3 actuellement). À partir du 1er mai 2015, le montant minimal pour une chambre louée passerait de 85\$ à 125\$; ce calcul se ferait à partir de la 2e chambre louée (la 1ère étant exclue du calcul). Près de 5.4 millions \$ pourraient être ainsi économisés par le MESS sur le dos de 4 200 ménages. Cette nouvelle mesure s'attaquent aux prestataires dont les colocataires ne sont pas inscrits sur le bail. De plus, même des parents d'enfants adultes sont ciblés si leurs enfants ne sont pas eux-mêmes prestataires.
- **5** Remplacer la prestation de base par une allocation pour l'adulte en séjour dans un centre de désintoxication. Cette mesure entre en vigueur le 1 er mai 2015. Les prestataires en séjour de désintoxication ne pourront plus être considérées comme ayant des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi. Si elles sont itinérantes, elles n'auront accès seulement qu'à un montant de 200\$ par mois, ce qui est tout à fait insuffisant.

L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) estime qu'en moyenne 40 à 50% de leurs 13 000 usagers-ères sont en situation d'itinérance; 80% sont sur l'aide de dernier recours.

Actuellement, les personnes contribuent à leurs coûts d'hébergement et de thérapie (de 7 à 10\$ par jour en moyenne pour des frais administratifs, les centres ayant des politiques différentes à cet égard). Le nouveau règlement priverait donc les centres d'un revenu moyen de 40 000 à 50 000\$.

Selon l'AQCID, à la veille de l'application réglementaire sur l'aide sociale, ce sont 168 personnes hébergées en thérapie pour l'alcoolisme et la toxicomanie qui ont mis fin à leur traitement prématurément. En plus des départs précipités, 91 personnes ont pris la décision de ne pas débuter une thérapie, malgré les démarches amorcées. « Des effets négatifs déjà connus du ministère », s'insurge monsieur Marcoux. L'étude d'impact publiée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) indique que « la mesure pourrait avoir un effet sur la décision d'effectuer ou non un séjour dans un centre pour mettre fin à un problème de toxicomanie ». Il y a déjà des conséquences touchant indirectement les employés des centres de traitements, puisqu'on dénombre jusqu'à présent 44 mises à pied.

Pour lire le communiqué de l'AQCID du 29 avril :

http://www.riocm.ca/aide-sociale-lexode-des-centres-de-traitement-des-dependances/

**6** Exclure du calcul de l'aide les sommes reçues à titre d'indemnités par le ministère de la Sécurité publique. Seulement une cinquantaine de personnes pourraient bénéficier de cette mesure. Toutefois, les personnes qui reçoivent d'autres types d'indemnités (par exemple provenant de règlements judiciaires continueront de voir ces sommes amputées de leurs prestations). Cette mesure entre en vigueur le 1er juillet 2015.

### En savoir plus :

Gazette Officielle:

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=63075.pdf Règlement actuel (aux fins de comparaison) :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/A 13 1 1/A13 1 1R 1.HTM

Avis écrit par la CASC:

http://coalition-cascquebec.org/documents/

Plusieurs conférences de presse ont été organisées par différents groupes et coalitions depuis janvier à ce sujet. Voici quelques parutions médiatiques.

Dans les médias:

http://www.985fm.ca/lecteur/audio/les-beneficiaires-de-l-aide-sociale-sont-souvent-m-257453.mp3

http://www.24hmontreal.canoe.ca/24hmontreal/actualites/archives/2015/03/20150306-142138.html

English media:

http://montreal.ctvnews.ca/quebec-unveils-new-rules-for-welfare-recipients-1.2210583

https://soundcloud.com/labour-radio/01-28-2015-radio-noon-welfare



# LES GROUPES DE DÉFENSE DE DROITS UNISSENT LEUR VOIX CONTRE OBJECTIF EMPLOI

Le 27 avril 2015, plusieurs groupes et regroupements dont le Front commun des personnes assistées sociales du Québec ont dénoncé l'attaque aux droits humains que constitue le nouveau programme « Objectif emploi ».

Cette mesure vient changer la mission première de l'aide de dernier recours, soit de porter assistance aux personnes en situation de précarité socio-économique. Le gouvernement voudrait dorénavant obliger tous les nouveaux demandeurs d'aide sociale à suivre une mesure d'employabilité dans le cadre d'Objectif emploi pour avoir accès à une aide financière de dernier recours. Il s'agit là d'un changement radical d'approche puisque l'aide sociale ne sera plus considérée comme un droit humain, mais un privilège soumis à des conditions.



De gauche à droite: Russell Harrison (Projet Genèse), Yann Tremblay-Marcotte (Front Commun des personnes assistées sociales du Québec), Lynne Marton & Cathy Inouye (Projet Genèse), Denis Chicoine (Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec), Johanne Cooper (pour le Regroupement des auberges du Cœur du Québec) et François Saillant (FRAPRU)

« C'est illogique et arbitraire d'obliger des personnes à faire des mesures vers l'emploi alors qu'elles se trouvent en situation de détresse psychologique et de grande précarité », s'indigne Denis Chicoine du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.

Il est d'ailleurs ironique et incohérent que le ministre songe à assujettir l'aide de dernier recours à une mesure d'employabilité avec à la clef, un mécanisme punitif alors que son gouvernement n'a pas hésité à sabrer dans plusieurs programmes volontaires d'aide à l'emploi et d'accompagnement social. « Des programmes tels qu'Alternatives jeunesse, le PAAS ou les contrats d'intégration au travail, auxquels participaient des milliers de personnes, dont de nombreux jeunes, sont déjà passés sous le couperet du gouvernement Couillard », souligne Johanne Cooper du Regroupement des Auberges du cœur.

Lire la suite: http://www.aubergesducoeur.org/communique-aide-sociale-Hamad-doit-soutenir-non-punir

## Objectif Emploi dans les médias

 $http://www.journaldemontreal.com/2015/03/26/les-futurs-assistes-sociaux-au-travail-force \\ http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/04/27/003-aide-sociale-compressions-inquietudes.shtml \\ http://journalmetro.com/actualites/montreal/765046/un-programme-impose-aux-beneficiaires-de-laide-sociale-est-denonce/$ 

http://www.lapresse.ca/actualites/201504/27/01-4864795-objectif-emploi-a-laide-sociale-des-groupes-craignent-des-penalites.php

http://www.985fm.ca/national/nouvelles/objectif-emploi-a-l-aide-sociale-des-groupes-craig-713933.html http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/04/27/objectif-emploi-a-laide-sociale-des-groupes-craignent-despenalites n 7153174.html

